

Rapport de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2017

Le 26 avril 2017 une première assemblée générale extraordinaire d'Interinvest Offices & Warehouses (ci-après 'Interinvest') a été convoquée. Étant donné que le quorum de présence requis n'avait pas été atteint, une nouvelle assemblée extraordinaire a été convoquée aujourd'hui 15 mai 2017, avec le même ordre du jour. Celle-ci a pu délibérer valablement et a approuvé tous les points de l'ordre du jour.

Capital autorisé

Modification de l'article 7 des statuts relative au capital autorisé et nouvelle autorisation au conseil d'administration pour (conformément à l'article 603 e.s. du Code des sociétés) augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un montant maximum de:

- I. € 152.947.620,35, si l'augmentation de capital à réaliser concerne une augmentation de capital par apport en numéraire avec possibilité d'exercice du droit de préférence ou du droit d'allocation irréductible des actionnaires de la société, et
- II. € 30.589.524,07 pour toutes les formes d'augmentation de capital autres que celles visées et approuvées dans le point I ci-dessus,

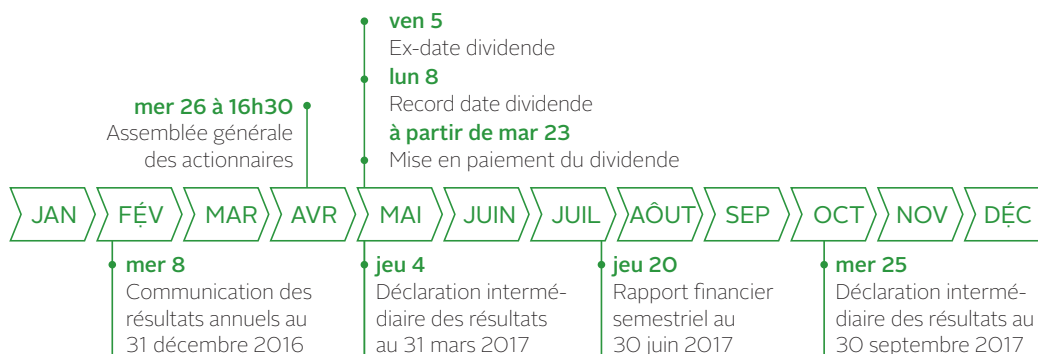
étant entendu que le capital social dans le cadre du capital autorisé ne pourra être augmenté avec un montant supérieur à € 152.947.620,35 au total durant une période de cinq ans à compter de la publication de la décision d'autorisation.

Achat ou prise en gage des propres actions

Modification de l'article 9 des statuts relative à l'achat ou prise en gage par la société de ses propres actions et nouvelle autorisation au conseil d'administration pour (conformément à l'article 620 e.s. de Code des sociétés) procéder à l'acquisition de ses propres actions, lorsque cette acquisition est nécessaire pour préserver la société contre un dommage grave et imminent, et ce pour une période de trois ans à compter de la publication de la décision.



Calendrier financier 2017



Intervest Offices & Warehouses SA (ci-après Intervest), fondée en 1996, est une société immobilière réglementée publique (SIR) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (INTO) depuis 1999. Intervest investit en Belgique dans des immeubles de bureaux et propriétés logistiques de première qualité, loués à des locataires de premier ordre. Les biens immobiliers dans lesquels il est investi sont principalement des immeubles modernes, situés à des emplacements stratégiques dans et en dehors du centre des villes. La partie se rapportant aux bureaux dans le portefeuille immobilier est concentrée sur l'axe Anvers-Malines-Bruxelles; la partie logistique sur l'axe Anvers-Bruxelles-Nivelles et Anvers-Limbourg-Liège. Intervest se distingue lors de la location d'espaces en allant au-delà de la location de mètres carrés uniquement. La société va *beyond real estate* en offrant des 'solutions clé en main': une solution globale sur mesure et pour le client comprenant les plans, l'aménagement, la coordination des travaux et le suivi budgétaire.

Pour plus d'informations veuillez contacter:

INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES SA,
société immobilière réglementée publique de droit Belge,
Jean-Paul SOLS - ceo ou Inge TAS - cfo, T. + 32 3 287 67 87.
<http://corporate.intervest.be/fr/offices>